

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 27 juin 2018

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation : 22.06.2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Sébastien MONCOURT Mmes Nathalie ALIMI, Mireille EDOUARD MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Emmanuelle PRETERRE, Sylvaine PHILIPPOT.

Excusés : Patrick BRETEAU a donné procuration à Mme EDOUARD, Christine CAULIÉ a donné procuration à M. MONCOURT, Anne Sophie DUCHESNE a donné procuration à Sandra GUYOU, Mickaël BARBE a donné procuration à Nathalie ALIMI.

Absents : Jean BELIARD, Daniel ESPOSITO

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

Mme EDOUARD donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 7 juin 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Mme EDOUARD demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

2.2 Commission communale cadre de vie – ajout d'un membre

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout.

Mme EDOUARD présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

1.1 Demande de subvention FDAEC

1.2 Demande de subvention SDEEG Eclairage Public

2. ADMINISTRATION

2.1 Convention avec la CDC - école de musique

3. QUESTIONS DIVERSES

1.1 FDAEC 2018

Mme EDOUARD expose des modalités d'attribution du FDAEC votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière. La réunion cantonale présidée par Mme DEXPERT, vice-présidente du Conseil Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 22 610 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les opérations suivantes :

○ Aménagement intérieur de la salle des fêtes

10 153,00 € ht soit 12 183,60 € ttc

○ Portes salles des fêtes	11 622,00 € ht soit 13 946,40 € ttc
○ Cheminement piétonnier maison médicale	1 200,00 € ht soit 1 440,00 € ttc
○ Remplacement huisseries bibli-école de musique	2 916,14 € ht soit 3 499,37 € ttc
○ Remplacement huisseries salle associations	6 404,19 € ht soit 7 685,03 € ttc
TOTAL	32 295.33 € ht soit 38 754.40 € ttc

- de demander au conseil général de lui attribuer une subvention de 22 610 € au titre des opérations d'investissement ci-dessus.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 16 144,40 €.

1.2 DEMANDE DE SUBVENTION SDEEG ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil que le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) peut attribuer une aide financière de 20 % de la dépense ht pour le remplacement de l'éclairage public de la place Gambetta, du cours Pasteur et place de l'église.

Plan de financement :

Dépenses

Remplacement luminaires	52 548,63 € ht
(26 252,84 € place gambetta + 12 950,35 € Cours Pasteur + 6 679,72 € + 6 665,94 € place de l'église)	
Frais de gestion	3 678,42 € ht
Tva	10 509,77 €
Total ttc	66 736,82 € ttc

Recettes

Aide SDEEG	10 509,77 €
Autofinancement	56 227,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement ci-dessus
- Demander au SDEEG de lui attribuer une subvention de 10 509,77 € au titre des opérations d'investissement ci-dessus.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 56 227,05 €.

2.1 CONVENTION AVEC LA CDC POUR L'ECOLE DE MUSIQUE

Mme EDOUARD présente le projet de la Communauté des Communes Sud Gironde afin d'implanter l'école de musique à Villandraut et notamment le besoin en locaux.

La commune propose que les professeurs disposent de deux pièces de la bibliothèque et de la salle située dans la cour de la mairie. Des travaux seront entrepris afin d'éviter au maximum les nuisances sonores et d'isoler hermétiquement les locaux. Leur coût sera partagé par moitié par la CdC et la commune. La participation au fluides sera répartie de la façon suivante : salle de la bibliothèque : 65% CdC – 35% commune ; salle cour de la mairie 35% CdC – 65 % commune. Le ménage sera pris en charge par la CdC à la bibliothèque et par la commune pour la salle dans la cour de la mairie.

Une convention fixant toutes les formalités de cette occupation est présentée aux élus et Mme EDOUARD demande au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente avec la Communauté des Communes Sud Gironde.

2.2 COMMISSION COMMUNALE CADRE DE VIE – AJOUT D'UN MEMBRE

Mme EDOUARD propose de rajouter Christine CAULIE à la commission voirie/cadre de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ajouter Christine CAULIE à la commission voirie/cadre de vie.

3. QUESTIONS DIVERSES

Mme EDOUARD informe que les travaux de clôture de M. BLECOT commenceront en juillet et espère que cela se passera bien.

Mme Philippot demande quand seront entrepris les travaux d'isolation du local de l'ancienne perception qui se situe au rez-de-chaussée de son logement.
Des devis seront demandés.

La séance est levée à 21 h 30.

P. BRETEAU

AS. DUCHESNE

S. MONCOURT

O. DOAT

S. GUYOU

JP LAUDREN

S. PHILIPPOT

C. CAULIE

M. EDOUARD

T. DOAT

N. ALIMY

E. PRETERRE

M. BARBE

D. ESPOSITO

J. BELIARD